

Fiche technique

Bilan du budget 2016 et présentation du budget 2017

Le budget de la DDFIP est réparti sur deux programmes :

- le programme 156 relatif au fonctionnement et à l'équipement des services,
- le programme 309 relatif à l'entretien des bâtiments de l'Etat, qui devient programme 724 au 1er janvier 2017 "Opérations immobilières déconcentrées".

La présente fiche a pour objet de présenter le bilan de l'exécution budgétaire 2016 et d'indiquer les principales orientations retenues pour l'élaboration du budget prévisionnel 2017.

I. BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2016

Programme 156

L'exécution budgétaire au 31/12/2016 s'élève à 3 711 311 euros contre 3 303 284 euros en CP au 31/12/2015.

Après réintégration des prélèvements réalisés au titre des fluides et des imprimés, elle s'établit à 4 115 411 euros en CP. Les crédits se répartissent ainsi :

PROGRAMME 156 EN CP	2015	2016	Observations
Dotation initiale crédits niv 1	2 889 221	2 988 724	
Dotation exceptionnelle	152 314	232 936	Crédits délégués en fin d'année
Sous-total crédits niveau 1	3 041 535	3 221 660	
Dotation niveau 2	417 023	364 550	Frais de stages, huissiers, Réseau internet 2015
Dotation niveau 2 taxes foncières	35 917	307 341	
Dotation niveau 3	205 902	221 860	Ad'Ap, Restructurations, Acquisitions PC, subvention Agradi
Sous-total budget fonctionnement avec prélèvements SPIB2A (fluides, imprimés)	3 700 377	4 115 411	Déficit budgétaire avant réintégration des charges à payer : - 415 034 euros
Variation en %	- 12,65 %	+ 11,22 %	
Retrait des charges à payer N-1	- 134 729	- 381 892	
Rattachement des CAP N	+ 381 892	+ 200 882	
Exécution budgétaire après rattachement des CAP	3 947 540	3 934 401	Economie budgétaire après réintégration des charges à payer : 13 868 euros soit 0,35 %
Retrait des Taxes foncières	-35 917	- 307 341	
Exécution budgétaire après retrait des TF	3 911 623	3 627 060	Economie budgétaire après retraitement des Taxes foncières : 284 563 euros soit 7,27 %

Compte tenu du montant de la dotation initiale (2 988 724 euros → + 99 503 euros soit + 3,44 % par rapport à 2015), de l'abondement de fin de gestion (232 936 euros) et des économies produites par les restructurations, la DDFIP 37 a pu absorber les charges à payer 2015 et limiter celles de 2016 aux factures de décembre. Après réintégration des prélèvements (fluides et imprimés), des charges à payer et neutralisation des dotations reçues au titre des taxes foncières (35 917 euros en 2015 et 307 341 euros en 2016), l'économie réalisée est de 284 562 euros, ce qui représente une variation de 7,27 % par rapport à l'exécution 2015.

Tous les postes de dépenses sont concernés et les économies sont principalement liées aux restructurations :

- dépenses immobilières : - 90 000 euros pour les loyers, - 44 000 pour les charges (nettoyage, fluides) ;
- dépenses métiers : - 27 000 euros pour l'affranchissement, - 13 000 euros pour les remises versées aux débiteurs de tabac ;
- dépenses informatiques : - 76 000 euros, notamment les factures de frais de réseau informatique dont le paiement est réalisé en centrale ;
- dépenses de fonctionnement courant : - 127 000 euros, en raison de dépenses liées aux restructurations plus importantes en 2015 (installation de Sorigny, déménagement) qu'en 2016.

3 postes connaissent une augmentation :

- Travaux structurants (+ 50 000 euros, opérations liées à l'Ad'Ap) ;
- frais de justice (+ 24 000 euros), augmentation due à des dossiers à enjeux qui sont en phase de clôture ;
- matériels et consommables informatiques (+ 11 000 euros, en raison du renouvellement du parc informatique).

La nomenclature CHORUS répartit les dépenses sous 4 catégories : les dépenses immobilières, les dépenses métiers, les dépenses informatiques et les dépenses de fonctionnement courant (cf tableau joint).

A l'instar de la gestion précédente, il en ressort que les principales dépenses concernent les locaux (43,10 %), l'affranchissement (24,00 %) et les frais de déplacement liés aux missions et aux formations (10,38 %).

L'analyse comparative de l'exécution réelle des dépenses de l'année 2016 par rapport à 2015 pour les principaux postes appelle les observations suivantes :

1. Charges immobilières 1 694 228 euros (2015 : 1 506 043 euros)

Les dépenses immobilières constituent le 1^{er} poste de dépenses et représentent 43,10 % du total des dépenses 2016. Elles ont connu une hausse importante (+ 188 185 euros soit + 12,50 %) en raison du paiement des taxes foncières qui intervient en 2016 pour un montant très élevé (307 341 euros contre 35 917 euros en 2015). En retirant ce poste, les dépenses immobilières représentent 1 386 887 euros en 2016 contre 1 470 126 euros en 2015, soit une diminution de 83 239 euros.

Elle est le résultat de la poursuite de la démarche de rationalisation du patrimoine de la DDFIP et de la volonté de privilégier la réinstallation des services dans le parc domanial.

- résiliation en 2016 (- 89 933 euros) des baux de Descartes et Azay-le-Rideau et en 2015, Tours Municipale et la Paerie départementale pour lesquelles la résiliation était intervenue fin 2015.

Les dépenses liées à l'entretien des bâtiments (réparation portes et portails automatiques, chaudières, ...) ont diminué de 11 % (- 15 550 euros) :

	2015		2016	
	P156	P309	P156	P309
Entretien des bâtiments	114 447,00	20 009,00	105 251,00	13 655,00
TOTAL	134 456,00		118 906,00	

Les crédits obtenus dans le cadre de l'enveloppe du Programme 309 sont également moins importants qu'en 2015. Ils dépassent cependant le montant de l'enveloppe corrective attribuée pour notre direction (6 400 euros).

Après réintégration des prélèvements réalisés par les services centraux, le poste « fluides » est en baisse de 16 845 euros :

	2015		2016	
	Prélèvement central	Paiement local	Prélèvement central	Paiement local
Fluides	369 108,00	57 515,00	372 921,00	36 857,00
TOTAL	426 623,00		409 778,00	
Ecart			-16 845,00	

La diminution de ce poste s'explique notamment par la fermeture de Descartes et Azay-le-Rideau.

Le poste « services », comprenant notamment les dépenses de gardiennage et de nettoyage, a également nettement diminué (-11 %).

SERVICES	2015	2016	Variation
Gardiennage	81 936,00	38 105,00	- 43 831,00
Nettoyage	250 072,00	254 513,00	+ 4441,00
Traitement des déchets	14 000,00	14 494,00	+ 494,00
TOTAL	346 008,00	307 112,00	-38 896,00

La mise en œuvre du plan Vigipirate en 2015 avait entraîné une très forte hausse des dépenses de gardiennage. En 2016, les interventions de la société de surveillance de l'Esi ont pu être limitées grâce au recours à des auxiliaires saisonniers en remplacement des gardiens titulaires.

Concernant le nettoyage, malgré la fermeture de 2 sites, les dépenses connaissent une légère hausse (+1,78%) en raison des départs en retraite des agents « Berkani » (Amboise) et d'une augmentation des surfaces à Ligueil (pour l'accueil des agents de Descartes).

Pour information, les travaux engagés au titre de l'Ad'Ap s'élèvent à 51 000 euros.

2. Dépenses métier : 1 579 848 euros (2015 : 1 582 647 euros)

Il est constaté une très légère diminution de ce poste de dépenses (- 2 799 euros). Cependant, les variations à l'intérieur de certaines activités nécessitent une analyse spécifique :

a/ Affranchissement : - 27 391 euros.

L'affranchissement constitue le second poste de dépense de la Direction et représente 24 % (945 038 euros) du total des dépenses de l'année 2016.

La diminution du poste "affranchissement" s'explique :

- par les prix du marché de location de la machine de mise sous plis;
- par les restructurations (coût du contrat acheminement sacoches en baisse).

Le volume de plis affranchis a diminué de 5 % (- 68 000 plis). Cependant, l'impact sur le coût budgétaire est très mineur en raison de la hausse des tarifs postaux. Le recours à Clic Esi (38 850 plis en 2016) a permis de compenser cette hausse.

	2015		2016		Variation		Variation	
	Volume	Montant	Volume	Montant	Volume	Volume en %	Montant	Montant en %
Ecoplis en nombre	1 093 755	558 065	1 038 507	550 427	- 55 248	- 5 %	- 7 638	- 1,37 %
Ecoplis	146 131	114 898	131 523	109 065	- 14 608	- 10 %	- 5 833	- 5,07 %
Recommandés	24 666	123 354	26 356	134 133	+ 1 690	+ 6,85 %	+ 10 779	+ 8,04 %
Total	1 264 552	796 317	1 196 386	793 625	- 68 166	- 5,4 %	- 2 692	- 0,34 %

b/ Frais de justice : + 24 000 euros, augmentation due à des dossiers à enjeux qui sont en phase de clôture (notamment une opération de déménagement de mobilier saisi).

3. Téléphonie et informatique : 179 166 euros (2015 : 250 000 euros) - 28,33 %

2 postes connaissent une forte diminution : les frais de réseau Rubis (- 55 646 euros) dont les factures sont désormais payées en Centrale et les télécommunications (- 28 584 euros). Les économies sont dues à la diminution des tarifs lors du changement de fournisseur (Orange---> SFR) et aux restructurations.

En 2016, un budget global de 76 000 euros contre 38 500 euros en 2015 a été consacré à l'acquisition de matériels informatiques (222 PC, 23 portables et 52 écrans).

4. Fonctionnement courant : 481 160 euros (2015 : 608 850 euros)

Ce poste a diminué globalement de 127 690 euros (- 21 %). Les dépenses entraînées par les restructurations ont été moins importantes qu'en 2015 (installation de Sorigny, opérations de déménagement multiples), ce qui a également permis de recourir à des prestataires externes pour assurer les travaux correctifs ou de rénovation ponctuelle. En outre, le coût moins onéreux du contrat de location et de maintenance des mopieurs (SCC) commence à produire ses effets.

Programme 309

La dotation initiale reçue par la DDFiP pour 2016 au titre du programme 309 était de 64 000 euros. Le Préfet a également retenu l'opération relative à l'Ad'Ap du CDFIP de Tours pour un montant de 14 738 euros.

La dotation est réduite par rapport à 2015. Cette diminution s'explique par le montant des contrats de maintenance moins élevés qu'en 2015 en raison de la baisse des prix obtenue par la Région dans le cadre du renouvellement des marchés, notamment la maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC 2).

Les crédits attribués au sein de l'enveloppe corrective s'élèvent à 13 655 euros.

SITES 2016	Contrats de Maintenance	Contrôle réglementaire	Travaux immobiliers	Travaux AD'AP	Total	%
	Dépenses préventives		Dépenses correctives			
DDFIP TOURS	6 594,13	1 435,07	2 882,52		10 911,72	14,27%
CDFIP TOURS	15 247,23	3 457,55	3 186,36	14 739,13	36 630,27	47,89%
SERVICES SOCIAUX	132,82	219,94			352,76	0,46%
LOCHES	2 629,13	645,57	1 796,82		5 071,52	6,63%
AMBOISE	2 280,31	424,77	774,29		3 479,37	4,55%
CHINON	3 102,71	926,72	5 015,59		9 045,02	11,82%
ESI	8 752,67	2 248,50			11 001,17	14,38%
TOTAL	38 739,00	9 358,12	13 655,58	14 739,13	76 491,83	100%
			28 394,71			
Tous sites 2015	48 663,21	8 769,79	20 009,00		77 442,00	

II. BUDGET PREVISIONNEL 2017

Programme 156

La dotation globale de fonctionnement 2017 a diminué de 7,7 % par rapport à 2016 (- 230 231 euros). Elle s'établit à 2 758 493 euros.

	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation initiale crédits niveau 1	2 897 179	2 799 510 - 3,4	2 889 221 + 3,6	2 988 724 + 3,4	2 758 493 - 7,7

Toutes les directions sont touchées par cette baisse. Elle s'explique par une diminution du forfait "agents" (- 6 % soit, pour la DDFIP 37 - 122 578 euros) et des économies importantes réalisées sur la part "locaux", principalement les mesures de rationalisation du parc immobilier (- 107 653 euros).

La dotation globale y compris les fluides s'élève à 3 004 820 euros.

Les besoins en AE et CP sont en retrait mais compte tenu de la baisse de la dotation, ils restent élevés (426 121 euros en AE et 413 725 euros en CP).

Ce montant ne tient pas compte des abondements octroyés dans le cadre des révisions budgétaires : crédits niveau 2 (environ 110 000 euros, non compris les taxes foncières) ; RH2C ; SPiB2C : Plan Urgence Sécurité ; Délégations : opérations de restructurations.

Les charges à payer 2016 (200 882 euros) sont en nette diminution par rapport à 2015 (381 892 euros).

1. Charges immobilières

Les besoins 2017 en AE et CP sont en diminution par rapport à 2016 (- 45 000 euros en retirant la dépense liée au paiement des taxes foncières). Cette baisse est consécutive aux restructurations réalisées en 2017 mais également à une diminution de tarifs lors des renouvellements de contrats (nettoyage, enlèvement des déchets à Vaillant).

2. Dépenses métier

La Poste a une nouvelle fois révisé ses tarifs à la hausse. De ce fait, une augmentation de la dépenses d'affranchissement est prévue à hauteur de 20 000 euros.

Un réajustement du poste affranchissement sera réalisé en cours d'année en fonction des résultats obtenus avec le développement de Clic'ESI.

L'économie réalisée en intégrant l'avantage que procure le marché Solimp2 devrait se poursuivre en 2017 (- 10 000 euros).

3. Téléphonie et informatique

En 2017, le renouvellement du parc informatique se poursuit. Il est prévu l'acquisition de 130 PC et de 200 écrans 22".

Le budget informatique établi dans le cadre de la dotation initiale s'élève à 65 000 euros.

4. Fonctionnement courant

Les dépenses de restructurations imputées sur ce poste en 2015 ne font pas l'objet, à ce stade, d'une prévision budgétaire. Une demande de crédits spécifiques a été adressée à la délégation interrégionale pour un montant de 31 829 euros.

Les opérations immobilières ont concerné en 2016 la fusion des 2 secteurs de Chinon, la création du PELP et du PTGC et, pour le 1er janvier 2017, le transfert de la trésorerie de Bléré à Amboise.

Le ratio relatif aux dépenses de fournitures de bureau est reconduit.

En 2016 comme en 2015, les dépenses du bâtiment de l'ESI de Tours ne seront pas supportées par le programme 309 en raison de son inéligibilité au dispositif des loyers budgétaires. Au titre de la prévision budgétaire initiale la DDFiP prend en charge la totalité des dépenses de fonctionnement de ce site, dont le coût s'élève à 106 000 euros, déduction faite des crédits versés dans le cadre de la DGF.

Néanmoins, la gestion du bâtiment de l'ESI devrait échoir à la DISI Ouest à compter du printemps 2017. Les modalités du transfert de gestion sont actuellement étudiées conjointement par les 2 directions.

Programme 724 (ex 309)

Les crédits demandés au titre des contrôles réglementaires et contrats de maintenance ont été validés par le SGAR, soit un montant total de 69 134 euros :

- contrôles réglementaires : 8 780 euros
- contrats de maintenance : 60 354 euros

Comme en 2016, l'enveloppe corrective est de 10 % du montant total des crédits délégués, soit pour notre direction un montant d'environ 7 000 euros.

Les travaux à réaliser en 2017 au titre de l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) ont été validés. Sont concernés les CDFP d'Amboise, Chinon, Loches, Tours et la Trésorerie de L'Ile-Bouchard, pour un montant de 60 000 euros.